

# Révision du Plan Local d'Urbanisme de MIRANDE

0 - BILAN DE LA CONCERTATION

2023

## Cachets et visas

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Municipal arrêtant le Plan Local d'Urbanisme*

# Bilan de la concertation

La commune de Mirande a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du **07/12/2015**.

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal du **07/12/2015** a défini les modalités de concertation comme suit (Cf. délibération en annexe) :

- ✓ Installation de panneaux d'exposition en Mairie ;
- ✓ Insertion d'articles dans le bulletin municipal d'informations sur l'avancement du projet de PLU ;
- ✓ Organisation de réunions publiques de présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- ✓ Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie.

Au cours des études, les modalités de concertation définies au préalable ont été entièrement respectées.

La concertation s'est déroulée comme suit :

## Registre

Un registre a été mis à disposition du public dès le lancement des études. Ce registre était en libre accès à l'accueil de la mairie. Ce registre était destiné à retracer les différentes étapes du projet et à permettre au public d'exprimer ses opinions et éventuellement d'apporter sa contribution. 1 observation a été consignée dans ce registre. La demande concerne le classement d'un parc arboré privé remarquable.

Ce registre a été clôturé en date du 25 septembre 2018 lors du 1er arrêt du PLU. Par délibération du Conseil Municipal en date du 11/06/2019 actant la reprise du Plan Local d'Urbanisme suite aux observations des Personnes Publiques Associées émises sur le projet de PLU arrêté le 25/09/2018, le présent registre a été réouvert et mis à disposition du public en libre accès à l'accueil de la Mairie. Aucune nouvelle observation n'a été enregistrée depuis.

Ce registre a de nouveau été clôturé le 12 juillet 2023 avant l'arrêt en Conseil Municipal du projet.

# Bilan de la concertation

République Française

DÉPARTEMENT   GERS  

COMMUNE   MIRANDE  

## REGISTRE DE CONCERTATION PRÉALABLE

Pour :

- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)
- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)
- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Création d'une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)
- Projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique.
- Projets de renouvellement urbain.
- Autres

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Mlle DEBAT-HAUTESSERRES.  
" LES 2 CEDRES "  
N° 3 ROUTE DE SEISSAN . le 23 mai 2017.  
32 300 MIRANDE  
Tel 06 21 41 06 90  
hautessers.de@gmail.com.

Je vous confirme, comme convenu, les éléments caractéristiques du boisement de ma propriété, et plus particulièrement ceux concernant les nombreux cèdres qui la caractérisent.

Dans notre département du GERS dont le taux de boisement de 12,2% est moins que moitié du taux national, l'ASPARC fait exception avec 141 419 hectares forestiers, soit 22,4% de la surface boisée départementale.\*

En ASPARC, où le profil typique des vallées arborescentes apparaît avec le plus de netteté, la couverture végétale a été presque entièrement convertie aux sols limoneux-argileux, argileux et bouillonnés.

Mes cèdres dont plusieurs font plus de 4 mètres de circonférence à 1,30 mètres du sol (et entre 5 et 6 mètres à leur base) sont des arbres en fin de croissance pour certains, ont perdu leur rigueur, leurs branches sont harmonisées, et des soins à minima leurs sont prodigués par l'ablation des seules branches mortes, leur hauteur dépasse

25 mètres pour plusieurs d'entre eux.

Intégrés dans le paysage mirandais depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ils sont parfaitement adaptés à leur milieu naturel et ce peuplement remarquable constitue un "site massif" qui m'a semble intéressant de classer.

Dans cet environnement naturel et champêtre une flore naturelle (orchidées...) est installée et préservée, et une faune variée s'y retrouve (chiffre à la saison migratrice et autres passerelles, alouettes, blaireaux, ainsi que divers oiseaux sédentaires qui assurent leurs nidifications).

Les cèdres du LIBAN sont des arbres majestueux, symboles d'espoir, de liberté et de mémoire, souvent cités dans les récits ou par les poètes

" Les Justes poussent comme les palmiers qu'ils s'élèvent comme les cèdres du Liban " (LA BIBLIE)

" Les cèdres du LIBAN sont les reliques des siècles et de la nature, les monuments naturels les plus célèbres de l'univers " (LA MAÏNTE)

" La paix est un arbre long à grandir. Il nous faut, de même que le cèdre, aspirer encore et beau coup de rocaille pour lui fonder son unité "

(ANTONINE DE SAINT-EMERY)

Pour toutes ces raisons, mais aussi affectives, je vous demande de bien vouloir intégrer mes cèdres dans le classement de ce bois de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Mlle DEBAT-HAUTESSERRES.

*[Signature]*

\* Inventaire forestier. Ign. fr.

Réprise de la concertation conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2019.

# Bilan de la concertation : réunions publiques

## Réunions publiques

Soucieuse d'assurer le caractère fédérateur et partagé de la mise en œuvre du projet de territoire, la commune a mis en place une concertation avec la population tout au long de la démarche de révision du futur document réglementaire. Parce que le PLU s'imposera à tous, personnes publiques ou privées, et parce que l'urbanisme réglementaire reste un domaine souvent abscons pour les non-initiés, il est essentiel d'accompagner la démarche de révision du PLU, issue de la volonté des élus et guidée par les techniciens, par une stratégie de concertation ciblée et efficace. Certaines observations formulées ont permis de faire évoluer la réflexion et d'ajuster et de mieux justifier les choix.

Ainsi, deux réunions publiques se sont tenues à la salle du Conseil municipal, le **26/10/2016** à 20h et la seconde le **6 juin 2018** à 20h. Ces deux réunions publiques ont permis de présenter les conclusions des études (présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement), les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que le projet urbain et notamment sa traduction règlementaire pour la 2<sup>ème</sup> réunion.

Une quarantaine de personnes était présente à la 1<sup>ère</sup> réunion publique et une vingtaine à la 2<sup>ème</sup> réunion publique. On peut noter que la mobilisation des habitants de la commune dans l'élaboration du projet de PLU a été importante et constructive.

Les principales remarques ont porté sur :

- Les objectifs d'accueil de populations et la production de logements associée ;
- L'effort de densité, la taille moyenne des parcelles à bâtir et plus largement les formes urbaines envisagées ;
- La qualité du cadre de vie des habitants « à la campagne » ;
- La capacité des réseaux urbains à recevoir cette croissance démographique, résidentielle et économique ;
- L'enjeu de préservation de la dynamique commerciale en cœur de bastide ;
- Le développement économique et la création d'emplois sur le territoire communal ;
- La mixité urbaine et sociale dans les zones urbaines et à urbaniser ;
- Les problématiques liées au stationnement sur certains secteurs de la commune et à des moments précis de la journée ;
- La faiblesse du cadencement du réseau de transports en commun qui limite le report des usagers sur ces lignes ;
- Les règles de constructibilité en zone agricole et naturelle pour les non-exploitants ;
- Le maintien du niveau d'équipements et de services publics ;
- La consultation des documents présentés et élaborés par la commission PLU, la période d'enquête publique,...
- Etc.

# Bilan de la concertation : réunions publiques

## Réunions publiques

Suite au souhait de la collectivité de réarrêter le document après l'avoir retravaillé, une nouvelle réunion publique a eu lieu le **29/06/2023** à 19h30 en salle du conseil. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Ce temps d'échange a permis d'exposer à la population le nouveau projet porté par les élus du territoire. Ce nouveau projet de révision tient compte des récentes évolutions législatives et des récents documents supra-communaux en vigueur.



**Révision du  
Plan Local d'Urbanisme**

**REUNION  
PUBLIQUE N°1**

Les élus de la commune de  
**MIRANDE**

vous invitent à une réunion  
de concertation et d'information relative à la révision  
du Plan Local d'Urbanisme

**Mercredi 20 Octobre 2016  
à 20h00  
à la salle du conseil de la Mairie**

**VOTRE AVIS COMPTE,  
VENEZ NOMBREUX !**

CITADIA



**Révision du  
Plan Local d'Urbanisme**

**REUNION  
PUBLIQUE N°2**

Les élus de la commune de  
**MIRANDE**

vous invitent à une réunion  
de concertation et d'information relative à la révision  
du Plan Local d'Urbanisme

**Mercredi 6 Juin 2018  
à 20h00  
à la salle du conseil de la Mairie**

**VOTRE AVIS COMPTE,  
VENEZ NOMBREUX !**

CITADIA



**RÉVISION DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

LES ÉLUS DE LA COMMUNE DE MIRANDE  
VOUS INVITENT À LA

**RÉUNION  
PUBLIQUE N°3**

**JEUDI 29 JUIN 2023  
19H30\_SALLE DES CONSEILS  
(AV SAINT-ROCH)**

**PROGRAMME**

- Rappel de la procédure du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Présentation des objectifs ajustés du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) suite à l'approbation du SCoT de Gascogne et de l'application de la Loi Climat et Résilience
- Présentation de la méthodologie pour établir le zonage et le règlement écrit
- Présentation des prochaines étapes du PLU
- Échanges et débat sur le PLU

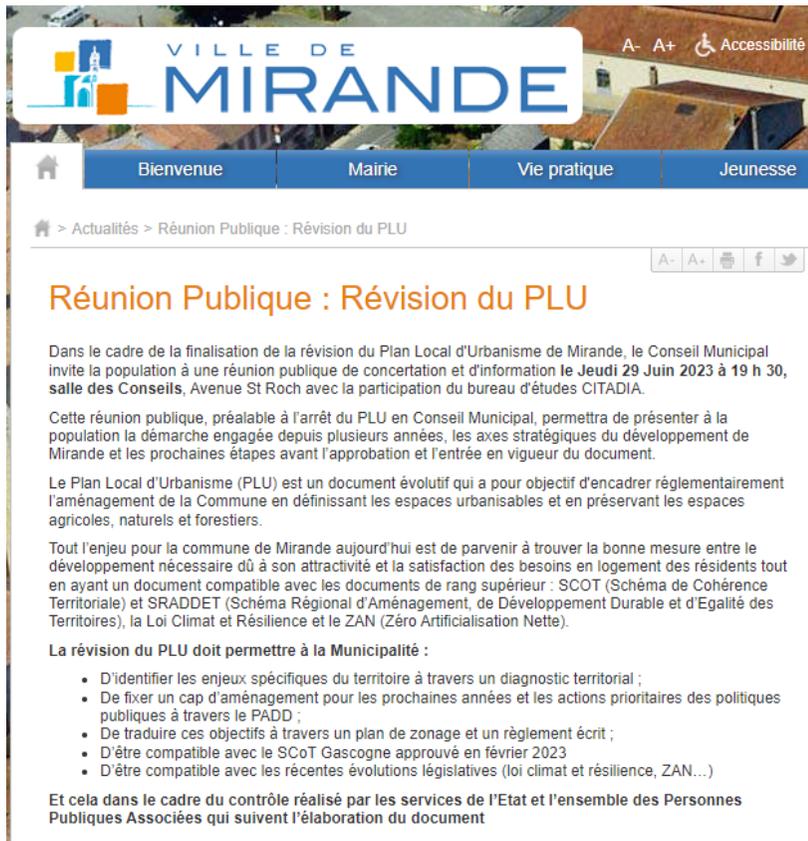
**MIRANDE**

MIRANDE.FR

# Bilan de la concertation : réunions publiques

## Réunions publiques

Ces temps d'informations ont fait l'objet de publicités sur le site de la mairie mais également dans la presse locale afin de mobiliser l'ensemble de la population et informer des temps d'échanges via plusieurs canaux d'informations.



**VILLE DE MIRANDE** A- A+ Accessibilité

Bienvenue Mairie Vie pratique Jeunesse

Actualités > Réunion Publique : Révision du PLU

### Réunion Publique : Révision du PLU

Dans le cadre de la finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Mirande, le Conseil Municipal invite la population à une réunion publique de concertation et d'information le **Jeu**di 29 Juin 2023 à 19 h 30, **salle des Conseils**, Avenue St Roch avec la participation du bureau d'études CITADIA.

Cette réunion publique, préalable à l'arrêt du PLU en Conseil Municipal, permettra de présenter à la population la démarche engagée depuis plusieurs années, les axes stratégiques du développement de Mirande et les prochaines étapes avant l'approbation et l'entrée en vigueur du document.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document évolutif qui a pour objectif d'encadrer réglementairement l'aménagement de la Commune en définissant les espaces urbanisables et en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Tout l'enjeu pour la commune de Mirande aujourd'hui est de parvenir à trouver la bonne mesure entre le développement nécessaire dû à son attractivité et la satisfaction des besoins en logement des résidents tout en ayant un document compatible avec les documents de rang supérieur : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la Loi Climat et Résilience et le ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

**La révision du PLU doit permettre à la Municipalité :**

- D'identifier les enjeux spécifiques du territoire à travers un diagnostic territorial ;
- De fixer un cap d'aménagement pour les prochaines années et les actions prioritaires des politiques publiques à travers le PADD ;
- De traduire ces objectifs à travers un plan de zonage et un règlement écrit ;
- D'être compatible avec le SCoT Gascogne approuvé en février 2023
- D'être compatible avec les récentes évolutions législatives (loi climat et résilience, ZAN...)

Et cela dans le cadre du contrôle réalisé par les services de l'Etat et l'ensemble des Personnes Publiques Associées qui suivent l'élaboration du document



**LADEPECHE.fr** 18° / 23° Toulouse 🔍 Rechercher 📄 Jo

jeudi 22 juin 2023, Saint Alban

\* Voir conditions sur site. DAS Tête : 0,963 W/kg, Tronc : 1,304 W/kg, Membres : 2,42 W/kg.

Accueil / France - Monde / Environnement

## Une réunion publique au sujet du plan local d'urbanisme à Mirande

ABONNÉS



La mairie de Mirande organise une réunion publique au sujet du plan local d'urbanisme. DDM Arnelle Clabaux.

f t in 📧

Environnement, Mirande

Publié le 17/06/2023 à 05:10

Correspondant

## Bilan de la concertation : panneaux de concertation

### Panneaux de concertation

Six panneaux de concertation (dimension 85x200cm) ont progressivement été exposés à la mairie depuis le 26/10/2016 jusqu'à l'arrêt du PLU par le Conseil municipal en 2023. Ces panneaux retracent les grandes étapes du PLU : des conclusions du diagnostic territorial, en passant par les grandes lignes du PADD jusqu'à la traduction réglementaire du projet de PLU (OAP, règlement, zonage, trames spécifiques).

Ces panneaux ont permis de retracer les réflexions préalables qui ont conduit à la proposition d'un plan de zonage et de règlement, pour que les administrés puissent s'exprimer en connaissance de cause sur l'ensemble du projet et préparer ainsi l'enquête publique en fin de procédure (après remise des avis des Personnes Publiques Associées sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui aura été préalablement arrêté par délibération du Conseil Municipal).







# Bilan de la concertation

## Réunions spécifiques

En plus des réunions d'échanges et de travail avec le maître d'ouvrage (municipalité), plusieurs réunions en ateliers spécifiques ont été organisées avec les partenaires institutionnels :

- ✓ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables** en Conseil Municipal débattu une première fois le **21/11/2016**.
- ✓ **Une réunion de concertation avec la profession agricole** en date du **02/03/2016**.
- ✓ **Un atelier d'échanges** sur les conclusions du diagnostic territorial stratégique et le PADD avec les Personnes Publiques Associées le **21/11/2016**.
- ✓ **Un atelier d'échanges** sur la traduction réglementaire du projet avec les Personnes Publiques Associées le **14/02/2018**.
- ✓ **De nombreux " points-étape "** des différents projets en commun avec les élus tout au long de la démarche.
- ✓ **Une exposition sur la Trame verte et Bleue en relation avec le CPIE** couplée d'une présentation aux élus avec lecture paysage et à la population avec visites terrain, participation des écoles.

Suite à la teneur des avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de PLU arrêté en Conseil Municipal en date du 25/09/2018, le Conseil Municipal de Mirande a décidé de ne pas poursuivre la procédure jusqu'à son approbation.

Ainsi, par délibération en date du 11 juin 2019, le Conseil municipal a décidé de reprendre le dossier et d'adapter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

De nouvelles réunions techniques et de validations ont donc eu lieu avec la commune afin d'affiner le projet et répondre aux enjeux législatifs actuels.

## Bilan de la concertation

Suite à la reprise du projet de révision en 2019, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été redébatu en Conseil Municipal en date du **28/03/2023**.

Une réunion d'échanges avec l'ensemble des PPA a été organisée en date du **08/062023**. Cette réunion avait pour objet la présentation des évolutions apportées au PADD et aux pièces règlementaires du dossier de PLU (zonage, OAP et règlement écrit) avant son arrêt en conseil municipal.

## Bilan de la concertation

### Communication de l'information

L'information relative à la révision du PLU, à l'avancée du projet, à l'exposition et à la réunion publique s'est déroulée tout au long du projet :

- Par une insertion d'annonce légale dans les colonnes de la Dépêche du Midi et le Journal du Gers ;
- Par affichage sur les panneaux municipaux ;
- Par voie d'articles dans le bulletin municipal, le site internet de la commune ;

De nombreux articles ont été publiés sur la procédure de révision du PLU :

- 8 articles dans le bulletin municipal (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2016, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2017, 1<sup>er</sup> semestre 2018, 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et 1<sup>er</sup> semestre 2019, 2<sup>ème</sup> semestre 2022) ;
- 6 articles dans la presse locale :
  - Le 24 octobre 2016 dans Le Journal du Gers ;
  - Le 23 mai 2018 dans la Dépêche du Midi ;
  - Le 6 juin 2018 dans le journal du Gers ;
  - Le 5 juillet 2019 dans la Dépêche du Midi ;
  - Le 17 juin 2023 dans le journal du Gers et la Dépêche du Midi ;
  - Le 30 juin 2023 dans le Petit Journal.

Par ailleurs, différentes études ont été mises à disposition du public, à la mairie de Mirande aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet.

## Bilan de la concertation

### Implication de la population dans la prise en compte des enjeux environnementaux

La commune en association avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et le bureau d'études CITADIA/EVEN a organisé plusieurs rencontres et échanges sur la thématique de la prise en compte de la Trame Verte et Bleue.

Ainsi, plusieurs ateliers, expositions pédagogiques et balades ont eu lieu afin de sensibiliser le public et les scolaires (école Elie-Duffort) aux enjeux liés à la découverte de la biodiversité et à la protection de l'environnement.





## Bilan de la concertation

### **Le registre mis à disposition :**

Le registre de concertation est mis à disposition du public à la Mairie depuis le 07/12/2015, aux heures et jours d'ouverture.

1 observation a été consignée sur le registre de concertation et a été pris en compte avant l'arrêt du PLU en 2019. D'autres demandes ont également été adressées par courrier et portent sur la constructibilité des terrains. Ces demandes seront examinées au moment de l'enquête publique.

On peut considérer que la participation au registre de concertation a été relativement faible. L'enquête publique constituera le moment privilégié pour recueillir les observations, avis, remarques et demandes des administrés de la commune de Mirande.

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2019, le registre de concertation a été réouvert et mis à disposition du public à la Mairie aux heures et jours d'ouverture. Aucune observation n'y a été consignée.

### **Les courriers divers :**

Durant la période de concertation, la commune a reçu 23 courriers/courriels. Les demandes portent sur la constructibilité des terrains.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L103-2 et L103-3,

**Vu** la délibération du Conseil communal en date du 07/12/2015 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de la concertation,

**Vu** les moyens de concertation mis en œuvre dans le respect des modalités définies initialement,

**Vu** les observations formulées par les citoyens et usagers dont certaines ont permis de faire évoluer positivement le document à l'étude.

**LE BILAN DE LA CONCERTATION EST POSITIF**

# Bilan de la concertation

**À MIRANDE EN JUIN  
je ne veux rien louper !**

**SALON TALENTS DE FEMMES**

**SAMEDI 2 JUIN  
DE 9H À 17H  
HALLE**

**KAYAC AU FEMININ**

**SAMEDI 2 ET 3 JUIN  
DE 14H30 À 17H30  
BASE DE LOISIR**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
REUNION PUBLIQUE**

**MERCREDI 6 JUIN  
À 20H  
SALLE DES CONSEILS**

**SPECTACLE, FORUM ET SALON D'ART**

**VENREDI 8 JUIN  
À 20H**

**SAMEDI 9 JUIN  
DE 10H À 18H  
HALLE**

**MARCHE CITTASLOW**

**VENREDI 22 JUIN  
DE 9H À 16H  
HALLE**

**FÊTE DE LA MUSIQUE**

**VENREDI 22 JUIN  
À 18H30  
PLACE D'ASTARAC**



VIE MUNICIPALE

## EN COULISSES



### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'en est-il ?

Après les périodes de crise sanitaire et d'évolution réglementaire, la Municipalité reprend les études de révision du PLU de son territoire. En effet, la Loi Climat et Résilience, fixant à l'horizon 2050 la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), demande aux territoires de baisser de 50 %, d'ici la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Aussi, la municipalité devra donc mettre en compatibilité son propre document de planification, avec ces directives, le document de rang supérieur qu'est le SCOT de Gascogne arrêté en avril 2022 fixant les différents objectifs à l'échelle de son périmètre et satisfaire dans la mesure du possible les demandes des administrés, avant l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal et la soumission à l'avis des Personnes Publiques Associées pour une durée de 3 mois courant année 2023.

→ Le registre de concertation reste toujours à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public ou par voie électronique : [urbanisme@mirande.fr](mailto:urbanisme@mirande.fr)

### La ville demain et plus loin encore

la vie d'ici | adour, astarac | mirande

Michel Hamon - Le 06 juin 2018 à 11h14



Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Mirande, le Conseil Municipal invite la population à une réunion publique de concertation et d'information le Mercredi 6 Juin 2018 à 20 h, salle des Conseils, Avenue St Roch avec la participation du bureau d'études CITADIA

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document évolutif qui a pour objectif d'encadrer réglementairement l'aménagement de la commune en définissant les espaces urbanisables et en préservant les espaces boisés, agricoles et naturels. Tout l'enjeu pour la commune de Mirande qui totalise 2341 hectares est de parvenir à trouver la bonne mesure entre le développement nécessaire dû à son attractivité et la satisfaction des besoins en logement des résidents. Notons que le PLU n'est pas un outil gravé dans le marbre : il évolue en fonction des impératifs réglementaires en constante évolution et des besoins de la commune.

Les résultats de la révision devront permettre à la Municipalité :

- de compléter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pour qu'il évoque toutes les thématiques requises par la Loi,
- de compléter le rapport de présentation, pour qu'il intègre toutes les rubriques requises par la loi, tout en mettant celui-ci à jour en fonction des évolutions survenues depuis la dernière approbation du PLU
- de modifier le règlement et le plan de zonage, pour prendre en compte les enjeux résultants de ces Lois et de la volonté du Conseil Municipal
- de corriger des erreurs matérielles apparues lors de la gestion du document,
- d'établir des orientations d'aménagements et de programmation, et notamment les schémas détaillant les principes d'aménagements (organisation générale, emplacement des voiries, densité et emprise des constructions, programmation des réseaux ...), lorsqu'elles seront nécessaires
- de répondre à toutes les exigences s'imposant au PLU en matière d'environnement, de définir les critères de suivi requis par l'évaluation environnementale, le cas échéant (mission optionnelle de l'évaluation environnementale)

# Bilan de la concertation



## PLAN LOCAL D'URBANISME

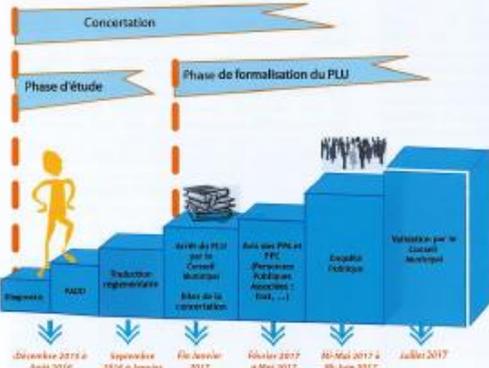
Objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU

Le Conseil Municipal de Mirande a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19/12/2007 et modifié le 29/11/2011.

Le PLU vise à :

- Être en compatibilité avec les objectifs de la Loi ENE (portant Engagement National pour l'Environnement), de la loi ALUR (pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), de la loi LAAF (Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Pêche) et de la loi pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des Chances Économiques (dite loi "Macron") ;
- Définir les objectifs d'accueil et de croissance et l'organisation du développement urbain en conséquence ;
- Intégrer des objectifs de mixité sociale et urbain dans la définition du projet urbain ;
- Favoriser une démarche participative en lien avec la définition du projet urbain (concertation publique au cœur du projet) ;
- Renforcer la place du cœur de ville de Mirande dans l'organisation territoriale tout en conduisant une politique de restructuration des secteurs résidentiels périphériques de manière à recréer une véritable couture urbaine entre les différents quartiers ;
- Conforter et développer les équipements et services publics et assurer les conditions de leur maintien dans le temps et l'espace ;

### Phase d'élaboration du PLU



\*Démarche du grenelle de l'environnement visant à préserver la biodiversité et à améliorer la qualité des milieux terrestres et aquatiques

- Favoriser l'accueil d'activités économiques génératrices d'emplois et de services à la population, aux entreprises et aux collectivités ;
- Organiser, gérer et sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers et redéfinir une ville de proximité (déplacements doux, etc.) ;
- Préserver les richesses naturelles et agricoles ;
- Protéger les continuités écologiques (principales composantes de la trame verte et bleue) ;
- Mettre en scène le paysage et le cadre de vie communal.

Cette démarche prendra plusieurs mois et sera marquée par des temps d'échanges et de dialogue avec la population.

### Composition du Plan Local d'Urbanisme de Mirande

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est bien plus qu'un document de gestion du droit des sols, il est un outil de gestion du développement communal dans son ensemble à court, moyen et long terme. Le PLU met en place une véritable démarche de projet, articulée en plusieurs phases, dont le diagnostic territorial, le PADD et la traduction réglementaire.



### Une démarche organisée en 4 parties :

#### Le Diagnostic

Conçu comme une photographie dynamique du territoire, le diagnostic dresse un état des lieux de la commune sur les thématiques de l'habitat, du développement économique, des équipements, des déplacements, de l'environnement, etc.

#### Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - pièce maîtresse du PLU - expose les objectifs de développement fixés par la municipalité pour les années à venir.

#### Le Zonage & Le Règlement Les OAP

Ce n'est qu'après avoir défini et retenu un projet d'aménagement que la traduction réglementaire est engagée. Celle-ci permet alors de définir, pour chaque secteur de la commune, une vocation et un règlement adaptés.

### Contexte communal

- Un territoire intégré dans une démarche intercommunale (Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 composée de 19 communes pour une population de 8 075 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012)
- Un territoire intégré dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT de Gascogne) établi sur le périmètre du département et approuvé par arrêté préfectoral du 18 septembre 2014

### Mirande en quelques chiffres...

- Mirande est une Sous-Préfecture du Gers
- Population municipale : 3 572 habitants au 01/01/2015
- Superficie : 2341 hectares
- Densité : 171 hab/km<sup>2</sup>
- Actifs : 1 487 personnes
- Emplois : 2 137 en 2012
- 3 Zones d'Activités Economiques
- 2 129 logements dont 1 742 résidences principales

# Bilan de la concertation



## Les prochaines étapes de travail avec la commission PLU...

### ▶ L'inventaire du patrimoine bâti et végétal au titre de la Loi Paysage de 1993

Cet inventaire, réalisé uniquement dans le cadre de l'élaboration/révision du Plan Local d'Urbanisme, n'a pas valeur de protection « stricte ».

Il s'agit d'un outil de prise de conscience des richesses patrimoniales, offrant à la commune un droit de regard sur les potentiels projets d'urbanisme prévus dans ces sites ainsi recensés et pouvant porter atteinte aux éléments identifiés.

Peuvent ainsi être identifiés les éléments présentant un intérêt patrimonial et architectural à la fois esthétique et culturel (symbolique, culturel, historique).

Ces éléments, vecteurs d'identité du territoire, expriment un « esprit des lieux », génèrent une ambiance particulière, portent un sens dans l'« imaginaire collectif ».

La municipalité de Mirande appelle ses administrés à s'exprimer en Mairie sur d'éventuels éléments de patrimoine bâti ou végétal (pigeonnier, lavoir, puits, arbres remarquables,...) qu'ils souhaiteraient voir préserver et valoriser dans le cadre du PLU.

### ▶ Le changement de destination d'anciens bâtiments en zone agricole ou naturelle

Conformément à l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

« Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ».

Le changement de destination concerne tous les bâtiments situés en zone agricole et/ou naturelle (« ex : hangar, habitation, bâtiment d'activités, ancienne grange, annexe d'une construction principale, etc. »).

Ils doivent être impérativement identifiés au plan graphique pour pouvoir faire l'objet d'un changement à condition que cela ne compromette pas l'activité agricole et qu'un projet pour un autre usage soit motivé par le propriétaire (activité de bureaux, activité commerciale et artisanale, industrie, entrepôt, hébergement touristique, équipements publics, locaux de vente pour la vente directe de l'exploitation).

Ces bâtiments susceptibles de changer de destination doivent être desservis par les réseaux d'eau et d'électricité notamment. Aucun renforcement ou extension de réseaux ne pourra être autorisé lors d'un changement de destination.

Aussi, dans une démarche de concertation avec la population, la municipalité de Mirande appelle ses administrés à s'exprimer en mairie sur d'éventuels projets de changement de destination de bâtiments situés en zone A ou N du PLU, avec projets à l'appui.

## Principaux enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement

- ▶ Le retour à la croissance de la population (en terme d'équipements, de logements, d'infrastructures, de commerces et de services...) => relancer l'attractivité démographique et résidentielle du territoire,
- ▶ L'anticipation de l'évolution structurelle des ménages (arrivée de retraités, baisse constante du nombre de personnes par ménages...) sur les besoins en logements et la demande,
- ▶ Le réinvestissement du parc de logements vacants en le réhabilitant et en mobilisant les outils fiscaux qui permettront de remettre sur le marché de l'immobilier les logements vacants, notamment ceux situés dans le cœur de ville,
- ▶ L'attrait des jeunes ménages sur la commune en offrant des logements répondant à leurs attentes, leurs besoins et à leurs moyens,
- ▶ La poursuite et la diversification du parc de logements locatifs et sociaux (accession et location),
- ▶ La valorisation du « pôle économique structurant » à l'échelle du bassin de vie du Mirandais et l'organisation de l'accueil d'entreprises à l'échelle intercommunale et communale,
- ▶ La préservation des espaces agricoles et la pérennisation de l'activité agricole dans le temps et l'espace,
- ▶ La gestion des déplacements entre les quartiers d'habitat et les secteurs d'équipements mais aussi les secteurs de commerces et services => développement des liaisons douces (chemins piétons),...
- ▶ La préservation des espaces et éléments naturels et la valorisation des écrans naturels de Mirande,
- ▶ La valorisation d'un développement urbain au sein ou en continuité directe de l'enveloppe urbaine afin de maintenir des coupures d'urbanisation et d'améliorer la lisibilité des entrées de bourg,
- ▶ La priorité donnée au développement urbain dans les zones desservies par le réseau d'assainissement collectif et l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans la réflexion,
- ▶ La préservation des sites naturels à fort intérêt écologique, véritables réservoirs de biodiversité : les principaux boisements, les sites connus accueillant une biodiversité rare.

## La concertation tout au long du projet... Votre avis nous intéresse !!!

La concertation est au cœur de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme de Mirande. Elle prendra différentes formes: exposition en Mairie, réunions publiques, articles dans le bulletin municipal, registre de concertation présent en Mairie pour recueillir les remarques des administrés, etc.

Cette élaboration sera également réalisée en association avec des personnes ressources et des personnes publiques associées (services de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, etc.).

**Travailler sur le PLU, c'est se donner les moyens de faire naître un véritable projet d'avenir pour la commune, fruit d'un débat et d'une réflexion générale et partagée.**

**C** M. JANIN (Directeur Général des Services)  
**O** Mme PERES (Service urbanisme)  
**N** Mairie de Mirande  
**T** Boulevard Clémenceau - BP 53  
**A** 32300 MIRANDE  
**C** Tel: 05 62 66 86 31  
**T** Mail : contact@mirande.fr

Suivez l'évolution de la révision du PLU en ligne

[www.mirande.fr](http://www.mirande.fr)

Rubrique : Cadre de vie

Sous-rubrique : Urbanisme et Aménagement

# Bilan de la concertation

## CADRE DE VIE

### ➔ RÉVISION DU PLU : LA CONCERTATION SE POURSUIT

En complément à l'exposition d'information permanente depuis le 30 Mai 2016 dans le hall de la Mairie sur la révision en cours du PLU, une 3<sup>ème</sup> réunion d'information publique s'est tenue en mairie le 26 Octobre 2016 à 20 h.

Elle a permis aux bureaux d'études Citadia/Even d'exposer aux concitoyens présents la démarche de révision, d'expliquer le cadre réglementaire fixé par les lois et de présenter les différents diagnostics réalisés à l'échelle de Mirande.

#### TRAME VERTE ET BLEUE : UNE NOUVELLE NOTION DU PLU EXPLIQUÉE PAR LE CPIE

La municipalité a travaillé en partenariat avec le CPIE afin d'expliquer au plus grand nombre cet enjeu autour de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.

Cela s'est concrétisé autour de 4 axes :

- une exposition grand public pendant 1 mois à la mairie en septembre/octobre

- des ateliers pédagogiques autour de l'exposition pour les

classes de CM de l'école E. Duffar sur 4 mercredis

- une sortie nature grand public pour découvrir la cistude, espèce de tortue aquatique protégée présente dans un étang non loin du lycée agricole le samedi 1<sup>er</sup> octobre
- une formation sur la trame verte et bleue et la lecture paysagère à destination des élus.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu en Conseil Municipal le 21 Novembre 2016.

Une réunion d'échange avec les Personnes Publiques Associées avait également lieu le même jour. Pour rappel, un registre de concertation dans lequel vous pouvez inscrire vos observations concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme est tenu à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Si vous êtes éloignés de Mirande, ou dans l'impossibilité de vous déplacer vous pouvez participer à la concertation en consultant l'ensemble des documents mis en

ligne sur [www.mirande.fr](http://www.mirande.fr)

Une observation ?



Indiquez la par le biais du formulaire contact du site en sélectionnant le destinataire « Révision du PLU ». Par courrier à l'adresse suivante : M. le Maire de Mirande Service Urbanisme - Hôtel de Ville - 32300 MIRANDE. Votre (vos) observations seront annexées au registre de concertation.

### ➔ DE NOUVELLES ILLUMINATIONS POUR NOËL

Noël à Mirande : Le sapin de cette année a été offert à la ville par M. et Mme Duffar, il a 20 ans ! Planté à l'entrée de la piscine municipale par M. Gensac alors agent du service espaces verts, sa hauteur était devenu imposant pour le lieu. Décoré, illuminé, il devient pour Noël, le roi de la place d'Astarac.

De nouvelles illuminations pour Noël : Pour 2016, les anciennes guirlandes en traversée de rue sont progressivement

remplacées par des éclairages LED moins gourmands en énergie. La mairie s'est parée de cascades lumineuses aux fenêtres. Ce renouvellement va également s'étaler sur les prochaines années afin de donner aux rues de Mirande un plus bel air de fête !

De quoi ravir tous ceux qui ont gardé une âme d'enfant ou tout simplement le goût de la magie de Noël.



### ➔ LA POLICE MUNICIPALE VOUS RAPPELLE

**Zone bleue :** Le centre-ville de Mirande (place Astarac, rue Victor Hugo, rue de Rohan, rue P. Wilson et début de la rue Gambetta) dispose d'une zone de stationnement à durée limitée (1h30, arrêté municipal du 31/05/2016). Le but est de faciliter l'accès aux différents commerces et services de la ville. N'oubliez donc pas d'apposer en évidence votre disque de stationnement lorsque vous laissez votre véhicule dans cette zone.

**Le bruit :** Beaucoup de personnes se plaignent fréquemment en ville du bruit sous toutes ses formes.

Travaux, aboiement de chien, musique. La réglementation en vigueur est accessible sur le site de la Mairie à l'onglet Police Municipale (nuisances sonores). Si parfois il n'est pas possible de faire autrement, dans beaucoup de cas, faire preuve d'un plus grand civisme amènerait à plus de tranquillité. Si le dialogue est à prévaloir en premier lieu, la Police Municipale et la Gendarmerie restent à votre disposition pour gérer d'éventuels conflits.

**Les chats Mirandais :** Présidée par Madame Monique Duffar (06 75 76 28 77), l'association Les chats mirandais a cette année mené plusieurs campagnes de stérilisation en partenariat avec la Mairie de Mirande et les vétérinaires

locaux. Au total ce sont plus d'une trentaine de chats qui ont été capturés, identifiés (puce électronique) et stérilisés. L'association est toujours à la recherche de volontaires. La tâche est immense et toute aide sera la bienvenue.



**Le CPIE Pays Gersois** Installée à L'Isle de Noé depuis 2000, l'association Gascogne Nature Environnement, labellisée en 2004 « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » est rattachée à Mirande au 16 de la rue Joseph Delort. Les B salariés aidés de bénévoles ont rassemblé tout le matériel nécessaire aux actions menées par la structure pour le développement durable gersois, selon ses 3 missions principales : transmettre les connaissances (pour comprendre les enjeux environnementaux et éduquer), accompagner les acteurs du territoire (pour la mise en œuvre de leurs projets) et préserver le patrimoine naturel (par des expertises scientifiques et des interventions sur le terrain). Dans ces locaux fonctionnels et agréables inaugurés le 23 juin, le CPIE entame une nouvelle étape de son développement, avec une amplification de ses actions et une implication locale forte, au service des différents publics (jeunes

et adultes) et partenaires (institutionnels et privés) locaux. Les animations proposées : les RDV Nature, les Ateliers des Petits Curieux et le Club des Savoirs. Autant d'occasions de découvrir les richesses naturelles de notre territoire et de s'impliquer dans des démarches d'écocitoyenneté. [www.cpie32.org/05 62 66 85 77](http://www.cpie32.org/).



## URBANISME - Révision du PLU

### ➔ MIRANDE, UNE VILLE RICHE DE SON PASSÉ

Dans le cadre de la révision du PLU en cours, la ville, soucieuse de préserver son patrimoine a entrepris l'élaboration d'un inventaire du patrimoine bâti et paysager selon les dispositions de la loi Paysage de 1993.

Pilotées par le bureau d'étude Citadia, des visites de terrain réalisées sur l'ensemble du territoire communal ont permis de relever les bâtiments et petits éléments qui font la richesse et la typicité de notre cadre de vie.

Le bureau d'étude Evon s'occupera des éléments paysagers comme les arbres remarquables, qui participent également à la qualité de notre environnement. Les éléments identifiés feront l'objet de préconisations dans un souci de préservation, de mise en valeur et ce afin que l'héritage architectural de qualité puisse perdurer.

Plus d'info sur [www.mirande.fr](http://www.mirande.fr) -> Cadre de vie -> Révision du PLU



## TRAVAUX & ENVIRONNEMENT

### ➔ TRAVAUX DANS LA BASTIDE

Les travaux réalisés à l'intérieur de la bastide sont concernés par le périmètre de protection des monuments historiques.

Nous vous rappelons qu'une déclaration préalable de travaux est obligatoire, à déposer en Mairie, notamment dans les cas suivants :

- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade ou les huisseries, réflexion de toiture...).

### ➔ RECHARGER SON VÉHICULE ÉLECTRIQUE À MIRANDE

Il existe différents moyens pour recharger sa voiture électrique, à domicile ou sur des bornes publiques. Les bornes de recharge publiques se trouvent en général dans des lieux en voirie, dans les parkings publics ou encore près des grandes enseignes commerciales.

À l'issue d'une convention signée en 2016, avec le syndicat départemental d'énergie du Gers (SDEG 32) la Ville de Mirande, comme plusieurs autres communes

gersoises, dispose désormais d'une borne publique de recharge prévue pour le branchement de deux véhicules situés sur le parking de la Place Noulens, à proximité du cinéma, de la médiathèque mais aussi de la RNZ1.

Accessible gratuitement sur une durée de deux ans à compter de sa mise en service en 2016, la recharge sur cette borne publique nécessite toutefois une carte d'accès spécifique délivrée par les concessionnaires automobiles, par le syndicat départemental d'énergie du Gers, Place de l'Ancien Forail à Auch ou directement sur le site internet de la société editrice Kiwhi Pass.

Ces bornes sont inter-opérables à savoir elles peuvent fonctionner avec tous les badges prévus pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire. Différentes applications disponibles sur le web permettent désormais de les géolocaliser.

Selon les relevés fournis par le SDEG 32, la borne de Mirande a permis la recharge de 39 véhicules durant ses six premiers mois de fonctionnement en 2016.



# Bilan de la concertation

■ La Police Municipale rappelle : De plus en plus de personnes nous signalent que des conducteurs stationnent leur véhicule devant leur porte de garage. Le code de la route interdit le stationnement devant les entrées carrossables (porte de garage, portail...). L'amende pour cette infraction est de 35 euros. De fait, le panneau que certaines personnes affichent sur leur porte, n'est en rien obligatoire mais est fortement conseillé. En effet, trop de conducteurs pensent qu'ils peuvent se garer devant un garage s'il n'y a pas de panneau, ce qui est faux.



Une tolérance est accordée aux propriétaires qui stationnent leur véhicule devant leur garage. Pour ce faire, la Police Municipale demande à ces personnes, d'inscrire à proximité du panneau interdit de stationner qu'ils ont apposé sur leur porte de garage, la plaque d'immatriculation de leur véhicule.

■ Le 28 novembre, la convention du **Protocole de Participation Citoyenne** était renouvelée et signée par Monsieur le maire et Madame la sous-préfète dans les locaux de la sous-préfecture en présence des forces de l'ordre, de la justice, de la police municipale, de quelques présidents d'associations et de 10 participants au dispositif qui, en compte 80. Anciennement « Voisin Vigilant » le protocole né à Mirande en 2009 devient exemplaire sur le plan départemental. Il est encouragé afin de lutter contre les atteintes aux biens, dont les cambriolages, les atteintes aux personnes et à la délinquance qui représentent respectivement 1/3 de l'activité de la gendarmerie. Cette précieuse

collaboration entre élus, gendarmes, agents de police municipale, citoyens permet l'articulation indispensable à la bienveillance, à la solidarité, au bien vivre de notre territoire.

## ■ Le P.L.U. : où en est-on ?

La première phase d'études (diagnostic territorial, Etat Initial de l'Environnement et Projet d'Aménagement et de Développement Durables) relative au Plan Local d'Urbanisme s'est achevée par la présentation de ces documents aux Personnes Publiques Associées, à la population (réunion publique du 26 octobre 2016 et le débat en conseil municipal le 21 novembre 2016). La municipalité a donc entamé les travaux sur la traduction réglementaire du Plan Local d'Urbanisme et notamment l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du document graphique et du règlement. Cette étape sera également présentée aux Personnes Publiques Associées, à la population et au conseil municipal en début d'année 2018. Les dates seront diffusées par les moyens de communication de la mairie (site internet, panneaux d'affichage, publication presse locale...). Les habitants sont invités à participer à l'élaboration de ce document stratégique en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Pour cela, un registre de concertation est mis à disposition en mairie où chacun est invité à venir s'exprimer. Vous pouvez également écrire par mail ou par courrier au service urbanisme de la mairie. Nous vous invitons par ailleurs à nous faire connaître vos projets qui pourraient être utilement pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration. Par courrier à M. le maire de Mirande, service urbanisme, hôtel de ville 32300 MIRANDE

## URGENT !! DÉMARCHE POUR S'INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Se présenter à la mairie, le **30 décembre 2017** (permanence de 10 h à 12 h) au plus tard mun(i)e de :

- **1 justificatif d'identité** : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, ou permis de conduire accompagné d'un justificatif de nationalité,
- **1 justificatif de domicile récent** : facture eau, EDF, gaz, téléphone, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer délivrée par un organisme social ou agence immobilière, avis d'imposition sur le revenu, avis de taxe d'habitation, dernier bulletin de salaire ou titre de pension. Si l'électeur est hébergé chez un tiers fournir le justificatif de domicile de l'hébergeant accompagné de sa pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur d'hébergement ainsi qu'une preuve de l'attache du demandeur au domicile de ce dernier. Si l'électeur est un jeune sans activité vivant au domicile parental fournir le justificatif de domicile d'un des parents accompagné de sa pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur d'hébergement. Si vous êtes déjà inscrit(e) sur la liste électorale mais que votre adresse à Mirande est erronée, que votre état civil a changé... merci de nous le signaler. Dans le cas d'un déménagement au sein de la commune de Mirande, votre changement d'adresse peut entraîner un changement de bureau de vote. Dans ce cas, il faudra présenter au service élection de la mairie un justificatif de domicile récent mentionnant votre nouvelle adresse.

## ENVIRONNEMENT

### ■ Le CPIE chargé de sensibiliser et se prémunir du MOUSTIQUE TIGRE

Depuis l'apparition du moustique tigre en métropole en 2004, son aire d'implantation n'a cessé de s'accroître pour arriver en 2016 à 30 départements dont celui du Gers. Avec son extension, ont augmenté les risques sanitaires liés aux maladies vectorielles : chikungunya, dengue, zika. Surveillances entomologiques et épidémiologiques, inévitables sur le terrain et traitements anti-dissémination sont les clefs de la lutte anti-vectorielle menée par l'ARS et l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) qui ont confié au GRAINE LR (réseau régional éducation à l'environnement) l'élaboration d'une campagne de sensibilisation. Dans le département, c'est le CPIE 32 qui se charge de la sensibilisation locale. Retrouvez toutes les informations sur le site: <http://www.igameil-moustique.fr>

## COMMUNICATION & URBANISME

### ➔ UN NOUVEAU MOBILIER URBAIN POUR LA VILLE

**C'est parti pour 12 ans. L'ensemble du mobilier urbain posé est neuf. Une opération qui ne coûte rien à la ville.**

Depuis 15 ans, la société Clear Channel détenait le mobilier urbain de Mirande. Au 1er janvier, Exterion a repris la concession suite à une mise en concurrence publique par la commune.

Exterion, entreprise nationale implantée à Toulouse, gère notamment un parc de mobiliers à Fleurance et à Auch. Mirande conforte ainsi son positionnement sur l'axe de la RN21.

La société se veut proche des annonceurs locaux ; un positionnement valorisé par la municipalité lors de son choix de l'opérateur.

La concession comprend la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien du mobilier urbain de Mirande. 10 panneaux sont répartis sur la commune: un nombre réfléchi pour concilier communication et cadre de vie ; des emplacements stratégiques visuellement et une volonté de confier à un seul opérateur le mobilier urbain. Les 4 totems aux portes de la bastide ont été supprimés. Chaque panneau prévoit une face réservée



à la commercialisation publicitaire, l'autre à la communication municipale.

En contrepartie de la mise à disposition de son espace public pour de l'affichage publicitaire, Mirande bénéficie de mobilier urbain et de communication.

#### ■ Du nouveau pour le cinéma

Dans ce cadre, le cinéma bénéficie d'un totem signalétique place Noulens et de vitrines pour l'affichage du programme. Un soutien affirmé de la ville pour mettre en avant notre salle affiliée au réseau Ciné 32 et labellisée « Art et Essai ».

#### ■ Un agenda mensuel

Les événements majeurs de chaque mois seront affichés, le dynamisme de la ville mis en avant !

#### ■ Les abris voyageurs

En 15 ans, Mirande a évolué et certains transports scolaires supprimés. On comptait 4 abris voyageurs. Aujourd'hui, très peu d'élèves utilisent les abris, seul celui du groupe Elie Duffort est conservé. Plus grand et moderne, il offrira refuge aux parents. Les 2 faces donneront une grande place à l'information locale.

### ➔ LE P.L.U. : OÙ EN EST-ON ?

La première phase étant achevée, l'équipe municipale a travaillé sur la traduction réglementaire du projet communal à travers 3 volets :

**LE ZONAGE** consistant, conformément à la Loi ALLUR, à restituer un maximum de terrains à la zone agricole antérieurement situés en zones constructibles, à découper le territoire communal en « zones » avec des vocations particulières (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles) et des usages différenciés (résidentiel, culture, loisirs...).

**LE RÈGLEMENT** s'attachant à fixer pour chaque « zone » les caractéristiques de l'occupation du sol et **LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION** (OAP) couvrant tous les secteurs présentant des enjeux forts de développement. Cette étape cruciale dans la définition du projet a fait l'objet d'une 2ème réunion publique de concertation auprès

de la population locale le 6 juin à 20 h, Mme Bodineau du bureau d'études CITADIA, qui a effectué les analyses préalables et accompagné les élus dans leurs choix depuis 2015, a présenté sa traduction réglementaire (zonage, règlement et OAP) après prise en compte des observations des personnes publiques associées et en particulier des services de l'Etat, contrôleur de la légalité du document. Suite aux divers échanges, le projet de PLU sera retravaillé puis arrêté en conseil municipal courant 3ème trimestre. Conformément au Code de l'Urbanisme et de l'Environnement, un registre de concertation est à votre disposition en mairie pour que chacun, souhaitant s'exprimer sur le projet communal ou ayant un projet, puisse le faire ou bien par courrier à M. Le Maire. L'exposition sur le PLU est toujours affichée en Mairie pour permettre au plus grand nombre d'entre vous de suivre ce travail.

# Bilan de la concertation

## COMMUNICATION & CADRE DE VIE

### ➤ MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE D'ADRESSAGE NOMMER LES VOIES ET NUMÉRER LES HABITATIONS

L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune de Mirande reste une des priorités du Conseil municipal.

A cet effet une action de dénomination des voies et de numérotation des immeubles est programmée dans certains quartiers.

En effet de nombreuses administrations et entreprises rencontrent des difficultés liées au fait qu'une partie seulement de la commune bénéficie d'une numérotation et de dénomination des voies permettant de localiser exactement les habitants.

Cette action municipale contribue donc, grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise, à améliorer votre sécurité pour les services d'urgence, tels que les Pompiers, SAMU, Gendarmerie, Professionnels de santé... mais aussi l'efficacité des services dont vous bénéficiez quotidiennement comme ceux de la Poste, livreurs à domicile, d'ERDF,

des TELECOM... ou, pour la mise en place de la fibre optique.

Dans les parties de la commune où l'urbanisation n'est pas continue le numéro des habitations correspondra à une distance arrondie, depuis le carrefour de changement de voie, au domicile des personnes. Les lieux-dits répertoriés sur la carte IGN établie par l'État seront conservés et la plaque de numérotation à apposer sera offerte par la commune. Parallèlement, les panneaux avec le nom des voies seront progressivement installés par les agents techniques municipaux.

Une fois que votre nouvelle adresse vous aura été communiquée par la mairie vous pourrez informer vos expéditeurs de la modification administrative de votre adresse actuelle, au moyen du site officiel mis en place par l'état : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193).

### LES SERVICES QUI PEUVENT ÊTRE INFORMÉS SONT LES SUIVANTS



Si vous n'avez pas accès à internet la Maison des Services Au Public située 1 avenue Saint Roch (entrée Nord de la Mairie) sera à votre disposition pour effectuer, à votre demande, cette démarche administrative.

Le secrétariat de la mairie et les services techniques resteront à votre disposition pour toute information complémentaire.

### ➤ LE P.L.U. : OÙ EN EST-ON ?

Dans sa séance du 25 Septembre 2018, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et procédé à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Ce document arrêté est transmis aux personnes publiques associées qui devront formuler leur avis et/ou observations dans un délai de trois mois. A l'issue de cette période, une enquête publique aura lieu au

cours de laquelle tout administré pourra exprimer ses éventuelles observations ou requêtes sur le projet arrêté du commissaire enquêteur.

Consulter sur [www.mirande.fr](http://www.mirande.fr) : la délibération du Conseil municipal et le document de présentation d'arrêt du projet de PLU

## TRAVAUX

Les travaux de l'église sont aujourd'hui terminés, notre belle « cathédrale » a retrouvé son lustre d'antan, son clocher fait l'admiration de tous et a permis une manifestation très sympathique avec la Tournée du Coq.

Les travaux du boulevard des Pyrénées ne pourront être terminés avant l'hiver car le procédé retenu pour l'élaboration de la structure de la chaussée requiert des températures qui ne sont plus assez élevées en cette saison pour garantir la longévité de la route.

Une campagne de goudronnage a permis de réparer plusieurs endroits endommagés mais tous pour l'instant n'ont pu être traités.



Un contrôle et un nettoyage de tout notre réseau d'eaux pluviales est en cours, pour prendre les bonnes décisions dans les endroits stratégiques de façon à éviter les inondations lors des gros orages.

Une importante campagne de curage de fossés a été effectuée par nos services.

Les services techniques ont repris la totalité de l'entretien de nos espaces verts sans personnel supplémentaire.

La ville adopte les recommandations zero phyto, avec mise en place de gestion différenciée (pont Louis xv et au Haouré - jachères fleuries et fauche tardive). Pour cela une organisation rigoureuse a été nécessaire ainsi que l'apport de nouveau matériel.

## COMMUNICATION & CADRE DE VIE

### ➤ LE WI-FI PUBLIC VA S'ÉTENDRE À MIRANDE !

L'office du tourisme offre déjà un accès gratuit aux visiteurs, mais un prochain point va voir le jour.

En effet, la ville est sortie gagnante au 2<sup>ème</sup> tirage de l'appel à projets de la commission européenne pour développer le Wi-Fi sur les territoires.

Ces 15 000 € gagnés serviront à installer dans la commune des équipements Wi-Fi dans des lieux publics non dotés.

Une bonne nouvelle pour Mirande qui conforte ses nombreux équipements au service des habitants, des touristes. Une ville où il fait bon vivre, une Cittaslow qui possède la fibre et bientôt un 2<sup>ème</sup> hot-spot ! La réflexion va se poursuivre pour valider le meilleur endroit possible.

### WIFI4EU C'EST

• une enveloppe totale de 120 millions d'euros

### ➤ LE P.L.U. : OÙ EN EST-ON ?

Pour rappel, dans sa séance du 25/09/2018, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et procédé à l'arrêt du projet de PLU. Conformément au Code de l'Urbanisme, le document arrêté a été transmis aux personnes publiques associées (PPA) qui ont rendu leurs avis ou formulé leurs observations dans le délai imparti. Il ressort de cette consultation un certain nombre d'observations nécessitant une modification du projet de PLU.

Le 11 juin 2019, l'assemblée municipale a été contrainte de procéder à un nouveau débat concernant la prise en compte de ces modifications sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il sera suivi d'un nouvel arrêt du projet de PLU devant le

• 6000 à 8000 communes bénéficiaires dans l'Union européenne

• 4 vagues de candidatures sur 2 ans : 1<sup>ère</sup> vague en novembre 2018 avec 2 800 coupons de 15 000 €, 2<sup>ème</sup> vague en avril 2019 avec 3 400 coupons de 15 000 €.

La Commission européenne et le ministère de la Cohésion des territoires ont une ambition commune : soutenir le déploiement de l'accès à Internet par Wi-Fi, surtout dans les territoires et espaces fragiles ou moins bien couverts par les réseaux fixes et mobiles.

La Wi-Fi est un atout pour le développement des territoires qui le déploient. Ce service de mobilité renforce leur attractivité auprès des entreprises, des habitants et des touristes.

Source : commissariat général à l'égalité des territoires

Conseil Municipal courant 2ème semestre 2019. A l'issue de cet arrêt, l'ensemble du dossier sera de nouveau présenté aux personnes Publiques Associées afin de requérir leurs avis. Ce n'est qu'au retour de ces avis que l'enquête publique pourra se dérouler.

Egalement, par délibération du 11 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de reprendre la concertation du public dans le cadre de la reprise du projet d'arrêt de PLU jusqu'à son arrêt. Le registre destiné à recueillir les différentes requêtes est à votre disposition à la mairie au jours et heures d'ouverture habituels.

Vous pouvez suivre sur [www.mirande.fr](http://www.mirande.fr) le déroulement de la procédure de révision générale du document d'urbanisme.

## Reprise du projet d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Suite à la reprise du projet de PLU arrêté en Conseil Municipal le 25/09/2018, suite aux avis des personnes publiques associées, le Conseil Municipal dans sa séance du 11/06/2019 a décidé de reprendre la concertation selon les modalités de la délibération du 07/12/2015 prescrivant la révision du PLU sur l'ensemble de son territoire. Le registre réservé à recueillir les différentes requêtes est à votre disposition à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

## Documents joints

 [Délibération reprise projet d'arrêt du PLU \(PDF - 94.25 Ko\)](#)

# Bilan de la concertation

## MIRANDE

### Des animations à la Médiathèque tout l'été

La médiathèque de Mirande reste ouverte tout au long de l'été, aux jours et horaires habituels. Une exception toutefois, elle sera fermée le samedi 19 juillet. C'est les nombreuses nouveautés (jeux vidéo, livres et jeunesse) qui pourront accompagner votre été, seront proposées plus de six semaines.

**Le 8 au 30 juillet** la médiathèque accueillera l'exposition photographique «Un objectif quatre roues». Le vernissage aura lieu le samedi 8 juillet, à 11h, en présence de l'artiste Patrick Salas. Les très beaux clichés proposent aux passionnés d'automobile un voyage de rêve vers des modèles les plus beaux, les plus élégants, les plus puissants.

**Mercredi 19 juillet, de 10h à 12h**, réception de l'œuvre d'origine mes-

### Loisirs

## Le Skate Park de Mirande est prêt à accueillir ses premiers visiteurs

C'est officiel, le nouveau skate park de Mirande est ouvert au public. Initié au printemps, entre le domaine Aquatique Lada et le Camping Paradis L'Île du Pont, le Skate Park vient rejoindre le City Park pour compléter l'offre sportive de rue Mirandaise. Accessible aux enfants âgés de 8 ans minimum, ce nouvel espace est ouvert aux rollers, skate boards, BMX, et motocyclette. Il faut enlever un peu de temps pour les travaux d'embellissement, mais les passionnés pardonneront certainement le look actuel. La construction a été financée par la ville de Mirande, le Département, dans le cadre du budget participatif, l'État avec la DRE, et l'Agence Nationale du Sport. Une cérémonie d'inauguration viendra mettre un point final à la création de ce nouvel espace ultérieurement. Petit rappel de sécurité, les véhicules ne sont pas autorisés, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et la glace est interdite si la surface est mouillée. Pour le reste, amusez-vous prudemment et n'oubliez pas vos équipements de protection!



Fin prêt ! © M. A.

### La tournée «Paradis des Stars 2023»

## 6 stars cet été au camping Paradis L'Île du Pont\*\*\*\*

Du 19 juillet au 23 août 2023, le Camping Paradis L'Île du Pont\*\*\*\* recevra des Stars chaque semaine (des stars des années 80 ou classés au Top 10, des chanteurs de comédies musicales et des artistes issus du monde de la télé) pour une tournée étonnante qui permettra aux vacanciers de rencontrer des artistes issus du monde de la télévision à Mirande, sur leur lieu de vacances.

Plus qu'un spectacle, un vrai moment de partage avec les artistes ! Le Paradis des Stars permet aux vacanciers d'assister à un spectacle à quelques mètres d'une Star qui la ou l'habitude de voir à la télévision mais qui viendra à leur rencontre, sur leur lieu de vacances. Cette tournée s'inscrit donc dans l'ADN des Vacances Camping Paradis dont un des concepts est de faire ressembler le monde de la télévision dans les campings. Grâce au Paradis des Stars, les vacanciers pourront assister gratuitement à un spectacle d'une heure suivi de moments privilégiés en toute proximité avec la Star (séances de dédicaces et selfies à l'issue de la représentation).



Ce sera cet été au camping Paradis L'Île du Pont ! © M. A.

### Réunion sur le PLU

Dans le cadre de la finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Mirande, le Conseil Municipal invite la population à une réunion publique de concertation et d'information le jeudi 20 juillet à 19h30, salle des Conseils, avec la participation du bureau d'études CTRADA.

Cette réunion publique, organisée par le PLU en Conseil Municipal, permettra de présenter la population la démarche engagée depuis plusieurs années, les axes stratégiques du développement de Mirande et les prochaines étapes envisagées et l'inscrire dans le document.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document évolutif qui a pour objectif d'améliorer rigoureusement l'aménagement de la Commune en définissant les espaces urbains et en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Tout l'emploi pour la commune de Mirande aujourd'hui est de parvenir à trouver la bonne mesure entre le développe-

ment économique et attractif et la satisfaction des besoins en logement. Les deux enjeux sont en ayant un document compatible avec les documents de rang supérieur (SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et SRADET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la Loi Climat et Résilience et la ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

La révision du PLU doit permettre à la Municipalité d'identifier les enjeux spécifiques du territoire à travers un diagnostic territorial. De faire un choix d'aménagement pour les prochaines années et les actions prioritaires des politiques publiques à travers le PAD2. De traduire ces objectifs à travers un plan de zonage et un règlement écrit. D'être compatible avec les règlements (notamment ZAN...).

### Exposition des photographies de François MOURÈS

Prévoyant la programmation annuelle du Musée des Beaux-Arts, en lien avec la municipalité et l'Office du Tourisme de Mirande, la Conservation départementale du patrimoine et des Musées d'Astarac revient à la galerie du Musée des Beaux-Arts du 1er juillet au 31 août est composée d'une trentaine de photographies consacrées au Gers. Renseignements auprès de l'Office de Tourisme 30, mirande-Astarac au 05 62 66 68 10.

### Assemblée Générale de l'Office de Tourisme MOURÈS

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gers d'Astarac aura lieu le JEUDI 6 JUILLET à 18h à l'Office de Tourisme, 13, rue de l'Église, 32300 Mirande. Ordre du jour : Compte-rendu annuel et finances de l'année écoulée. Projets 2023. Questions diverses. Toutes les personnes intéressées par l'activité touristique du territoire "Gers d'Astarac" sont les bienvenues.

### La Fête du cinéma au Ciné Astarac

Organisée par la Fédération Nationale des Cinémas Français, elle a lieu cette année du dimanche 2 au mercredi 3 juillet inclus. Au cinéma de Mirande, qui applique tout au long de l'année les tarifs les plus bas de la profession, le tarif normal à 6€ passera à 5€ et tous les tarifs inférieurs restent en vigueur !

## L'ASTARAC

### Fête locale - traditions et folklore

Le comité des fêtes organise la fête du village, Balade pédestre, repas, concours de pétanque. Repas du soir et bal disco.

**Vendredi 7 au dimanche 9 juillet.** Au programme : le vendredi 7 juillet, course landaise avec amène, Canadaria Dussan - CLODÉLIA, Christophe Dussan, suivi d'un repas sans.

**Samedi 8 juillet, rendez-**

## DU BIJOU

**Une journée pour chiner**  
N'hésitez pas à réserver et à venir découvrir au vide-greniers de la Gougnette sous les grands chânes ! Pour la GOSSE Gougnette du 30 juin et 1er juillet est courtoise l'association « Les enfants de l'Adour » à organiser un vide-greniers sur le site de la Gougnette le samedi 1er juillet. Des bénévoles seront commis sur les associations. Les placements principalement ombragés dans l'herbe autour de la Gougnette. Le coût de l'emplacement est de 2€. Réservation au 05 63 20 01 02. Bar et restauration sur place.